



COMPIÈGNE, le 12 avril 2023

CABINET du MAIRE
Réf : JdM/SC - 102
Objet : Journée Nationale de la Déportation

Monsieur le Président,

La loi N° 54.415 du 14 avril 1954 prescrit que le dernier dimanche d'avril de chaque année est consacré à la commémoration du souvenir des victimes et des héros de la déportation dans les camps de concentration, au cours de la guerre 1939-1945.

Cette journée nationale des Déportés aura donc lieu le Dimanche 30 avril prochain. Veuillez trouver ci-joint le programme de cette journée du souvenir.

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à ces cérémonies où seront représentées les associations issues de la déportation et de la résistance.

Par ailleurs, je vous précise qu'un car est prévu à l'intention des participants dépourvus de moyen de locomotion, ce car quittera la place Saint-Jacques à 10 heures.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Bien à vous

L'Adjoint au Maire délégué aux Relations avec
l'Armée et les Associations Patriotiques,

Joël Dupuy de Méry

Comité de Coordination :
Rendez-vous des Porte-drapeaux à 9 h 50
Place Saint-Jacques – M. BOY

www.compiègne.fr

Mairie de Compiègne - Hôtel de ville - CS 30009 - 60321 Compiègne Cédex - 03 44 40 72 00